

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**Protocole de Gestion
de l'année Universitaire 2021-2022 sous COVID-19**

<https://services.mesrs.dz/plateforme/course/view.php?id=153>
<http://covid19.sante.gov.dz/>
Numéro vert : 3030



Août 2021

PREAMBULE

Les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021 ont été des années exceptionnelles dans leur déroulement aussi bien sur le plan de la gestion pédagogique que celui de la gestion des effectifs. En effet la pandémie COVID-19 que traverse notre pays, à l'instar de toutes les nations, nous a imposé une gestion différente de celle usuellement pratiquée.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et de l'expérience capitalisée, les établissements universitaires sont appelés à poursuivre leurs efforts en vue d'assurer une rentrée universitaire dans le respect strict du protocole. Pour information, les effectifs des nouveaux bacheliers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur universitaire 2021-2022 est de 340 000. L'effectif prévisionnel global se répartit comme suit au niveau des 106 établissements de l'enseignement supérieur :

- 908 000 en licence ;
- 524 000 en master ;
- 35 000 au niveau des écoles supérieures ;
- 21 200 au niveau des écoles normales supérieures (ENS) ;
- 75 400 en sciences médicales ;
- 4 400 en science vétérinaire ;
- 25 000 au niveau de l'université de la formation continue (UFC) ;
- 76 000 en doctorat et poste-graduation (dont 13 000 inscrits en résidanat) ;

- **Total 1 669 000 étudiants ;**

- L'encadrement est assuré par 65 509 enseignants ;
- L'encadrement est assuré 133 068 ATS (y compris les œuvres universitaires) ;

Dans le cadre des efforts nationaux entrepris en vue de la vaccination massive de la population, les Chefs d'établissement sont appelés à coopérer avec les services de la Direction de la Santé de wilaya et à fournir toute l'assistance nécessaire au bon déroulement de cette opération au sein de leurs établissements pour la vaccination des étudiants, des enseignants et du personnel ATS.

Principes importants à mettre en œuvre :

- Le Chef d'établissement est appelé à se baser sur ce protocole. Il élabore un protocole pédagogique propre à son établissement en fonction de ses spécificités ;
- Le Chef d'établissement gère de manière dynamique et modifie son protocole si nécessaire en évaluant constamment la situation sanitaire ;
- Le Chef d'établissement est habilité à **apprécier la situation propre** à son établissement et à prendre les mesures idoines **en concertation** avec les responsables pédagogiques, les partenaires sociaux ainsi que les responsables des œuvres universitaires, avec le soutien des autorités locales.



- Il est rappelé la responsabilité de chaque établissement. Cette responsabilité s'exprime à travers la flexibilité qui est prévue et qui permet à chacun de se projeter dans les scénarii proposés ou ceux propres à l'établissement.
- Dans toutes les configurations de scénarii adoptés, il convient de rappeler des principes généraux (suite aux recommandations des différents intervenants (CRU, comités pédagogiques, retour d'information, ...etc.) :
 - ✓ Toute activité doit prendre en compte, d'abord, le souci de la précaution sanitaire ;
 - ✓ Aménager un volume horaire maximum en présentiel et en priorité pour les étudiant de 1^{ère} année ;
 - ✓ Le présentiel doit être assuré pour les enseignements des unités fondamentales et de méthodologie ;
 - ✓ Les enseignements des unités transversales et découvertes seront assurées en mode EAD ;
 - ✓ Réduire, autant que possible, la durée de l'absence de l'étudiant, car les coupures trop longues ont conduit à des rendements pédagogiques inappropriés (pas plus de 15 jours de coupures) ;
 - ✓ Assurer une large diffusion auprès de la communauté universitaire du contenu du dit protocole, en utilisant tous les moyens possibles de communication ;
 - ✓ La déprogrammation de toutes les activités pédagogiques en présentiel de la journée du samedi, sauf évolution favorable de la situation (notamment la disponibilité des transports durant les week-ends) ;

Les phases retenues :

- *Rentrée du personnel ATS et enseignants le 04 septembre 2021.*

I- Le protocole pédagogique :

I-1 Au titre de l'année universitaire 2020-2021, septembre 2021 :

- Parachever toutes les activités pédagogique en lien avec l'année universitaire 2020-2021 (contrôles finaux, examens de rattrapages, soutenances de mémoires et délibération finales) ;
- Assurer les activités en lien avec les inscriptions et les réinscriptions (L1, L2, L3, 2^{ème} année master et système classique) ;
- Effectuer les études des dossiers d'inscriptions de 1^{ère} année master ;
- **Organiser le concours d'accès au second cycle des écoles supérieures, fixé au mardi 21 septembre 2021 ;**
- La date limite du 30 septembre 2021 est la date butoir pour la clôture totale et définitive de l'ensemble des activités pédagogiques de l'année universitaire 2020-2021, sauf cas de force majeure.



I-2 Au titre de l'année universitaire 2021-2022 :

- Le lancement des activités pédagogiques à partir du **03 octobre 2021** selon le calendrier ci-dessous
- La veille pédagogique pour maintenir la qualité de la formation et assurer la réalisation des contenus pédagogiques ;
- La prise en charge spécifique des premières années en vue d'assurer un maximum d'enseignement en présentiel. Il est également préconisé la mise à disposition des étudiants de supports pédagogiques adéquats (polycopiés, CD, vidéo, ...)
- L'adoption du principe de la flexibilité pour la mise en pratique de tout scénario tenant compte de l'évolution de la pandémie et des spécificités de l'établissement ;
- L'allègement des durées de travail en présentiel, permettant ainsi la réduction des périodes des contacts inter-personnes et mieux cadencer l'utilisation des espaces pédagogiques en réduisant les densités de présence des personnes dans les locaux :
 - ✓ Séances d'une (01) heure pour les cours et TD en présentiel ;
 - ✓ Séances de deux (02) heures pour les TP en présentiel ;
 - ✓ Utilisation de logiciels appropriés (TD, TP, ...)
- L'adoption du principe de l'enseignement à distance (EAD) pour assurer les unités d'enseignement transversales et de découvertes, sauf avis contraire de l'équipe pédagogique ;
- L'organisation des enseignements en présentiel par vagues d'étudiants et dans le strict respect du protocole sanitaire afin de n'avoir à chaque fois et au maximum que la moitié des étudiants (pour 02 vagues), voir le tiers (03 vagues) ;
- L'organisation au niveau des résidences universitaires doit être en phase avec celle retenue au niveau des établissements universitaires ;
- La gestion **dynamique et permanente** des activités pédagogiques par les services de la scolarité (emplois du temps, gestions des locaux, ...)
- Les services de la scolarité veilleront à harmoniser les emplois du temps consacrés aux enseignements en présentiel et ceux consacrés aux enseignements à distance ;
- Les examens des unités fondamentales et méthodologies se feront en présentiel ;
- Les examens des unités d'enseignements découvertes et transversales se feront en lignes, sauf avis contraire de l'équipe pédagogique ;



Les Calendriers :

✓ Calendrier globale :

Du 03 octobre 2021 au 10 février 2022			
Semestre 1	03 octobre au 16 décembre 2021 au soir	Activités pédagogiques (enseignements)	11 semaines
	16 décembre 2021 au 02 janvier 2022	vacances d'hiver	02 semaines
	02 au 03 janvier 2022	Activités pédagogiques (enseignements)	02 semaines
	16 janvier au 10 février 2022	Évaluation du S1 (Épreuves finales, rattrapages)	04 semaines
Du 13 février au 16 Juillet 2022			
Semestre 2	13 février au 17 mars 2022	Activités pédagogiques (enseignements)	05 semaines
	17 mars au soir au 03 avril 2022	vacances de printemps	02 semaines
	03 avril au 02 juin 2022	Activités pédagogiques (enseignements)	09 semaines
	05 juin au 07 Juillet 2022	Évaluation du S2 (Épreuves finales, rattrapages, soutenances et délibérations)	05 semaines
	09 au 16 juillet 2021	Remise des documents	01 semaine

✓ Calendrier relatif aux Sciences Médicales :

Concours résidanat	Médecine	19 février 2022
	Médecine dentaire	22 février 2022
	Pharmacie	
Examen 1 ^{ère} année résidanat	Session normale	Du 10 au 24 novembre 2021
	Session rattrapage	Du 19 au 26 décembre 2021
DEMS	Session normale	Du 09 au 24 janvier 2022
	Session rattrapage	Du 13 au 20 mars 2022



Le système de vagues :

Le mode d'enseignement hybride adopté prévoit dans le scénario 1 une organisation des activités pédagogiques en présentiel et en EAD par vagues d'étudiants, selon le planning hebdomadaire ci-dessous. En fonction du nombre d'étudiants à prendre en charge, le nombre de vagues peut varier d'une (01) à trois (03) vagues.

✓ Scénario 1 : rotation quotidienne

Exemple 1, si 3 vagues :

Vagues	Jours	Unités fondamentales et de méthodologie		Unités transversales et de découverte		
		Matinée (présentiel)		Après-midi (présentiel)		Remarque
		8h	12h	13h	18h	
Vague 1	Dimanche	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		
	Lundi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		
Vague 2	Mardi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour les vagues 1 et 3
	Mercredi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		
Vague 3	Jeudi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour les vagues 1 et 2
	Dimanche	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		

Exemple 2, si 2 vagues :

Vagues	Jours	Unités fondamentales et de méthodologie		Unités transversales et de découverte		
		Matinée (présentiel)		Après-midi (présentiel)		Remarque
		8h	12h	13h	18h	
Vague 1	Dimanche	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		
	Lundi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		
	Mardi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		
Vague 2	Mercredi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour la vague 1
	Jeudi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		
Vague 2	Dimanche	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour la vague 1
	Lundi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		
	Mardi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		
Vague 1	Mercredi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour la vague 2
	Jeudi	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		



Scénario 2 : rotation hebdomadaire

Exemple 1, si 3 vagues :

Vagues	Semaine	Unités fondamentales et de méthodologie				Unités transversales et de découverte
		Matinée (présentiel)		Après-midi (présentiel)		Remarque
		8h	12h	13h	18h	
Vague 1	Semaine 1	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour les vagues 2 et 3
Vague 2	Semaine 2	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour les vagues 1 et 3
Vague 3	Semaine 3	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour les vagues 1 et 2

Exemple 2, si 2 vagues :

Vagues	Semaine	Unités fondamentales et de méthodologie				Unités transversales et de découverte
		Matinée (présentiel)		Après-midi (présentiel)		Remarque
		8h	12h	13h	18h	
Vague 1	2 Semaines	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour les vagues 2 et 3
Vague 2	1 Semaine	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour les vagues 1 et 3
Vague 1	1 Semaine	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour les vagues 2 et 3
Vague 2	2 Semaines	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques		EAD pour les vagues 1 et 3

Description des vagues selon la taille des établissements (à titre indicatif) :

1- Etablissements à effectif entre 15 000 et 60 000 étudiants (03 vagues) :

Chaque vague est constituée de 5.000 à 20.000 étudiants, répartie sur l'ensemble des facultés et instituts à raison de 1.000 à 4.000 étudiants par faculté, soit au maximum 600 étudiants par département.

2- Etablissements à effectif entre 5 000 à 15 000 étudiants (02 à 03 vagues) :

Chaque vague est constituée de 2.500 à 5.000 étudiants au maximum, répartie sur l'ensemble des instituts ou départements à raison de 250 à 1.000 étudiants par structure,

3- Etablissements à effectif inférieur à 5 000 étudiants (01 à 02 vagues) :

Chaque vague est constituée de 500 à 2 000 étudiants, répartie sur l'ensemble des instituts ou départements à raison de 250 à 1 000 étudiants au maximum par structure.



Avantages du scénario 1

- Réduction drastique des effectifs présents en même temps sur les campus. Pour une organisation à 03 vagues, seul le tiers (1/3) des effectifs d'étudiants se trouve sur les campus universitaires,
- Respect des normes sanitaires sur le campus ;
- Réponse à la doléance des étudiants qui souhaitent plus de contact avec leurs enseignants ;
- Possibilité d'assurer presque l'intégralité du volume horaire des unités d'enseignement fondamentale en présentiel, soit 160 heures/semestre.

Inconvénients du scénario 1 :

- Ce scénario exige la présence de tous les étudiants résidents dans les résidences universitaires. En effet, pour certaines wilayas du pays les capacités d'accueil dans les résidences universitaires sont limitées.

Avantages du scénario 2 :

- Les résidences universitaires à travers tout le territoire national ne seront pas soumises à une tension, puisque elles accueilleront les étudiants par vagues ;
- Facilite l'assurance de la distanciation physique ;
- Présence d'un maximum du tiers (1/3) des effectifs au même temps au niveau des campus et des résidences universitaires.

Inconvénients du scénario 2 :

- Baisse de l'interactivité enseignante - étudiants **et donc une qualité moindre dans l'activité pédagogique** ;
- Temps pédagogique insuffisant pour assurer les enseignements des unités fondamentales en mode présentiel.
- Difficulté d'adaptation aux études des Sciences médicales qui exigent des stages cliniques et donc une présence continue ;
- Difficulté d'assurer les 4 rotations nécessaires pour le transport inter-wilayas des étudiants résidents.

Synthèse :

Compte tenu des avantages et inconvénients de chaque scénario, notamment sur le plan de la qualité pédagogie et des observations avancées par la famille universitaire (enseignants et étudiants) à l'issue du vécu des années universitaires 2019-2020 et 2020-2021 en EAD, il apparaît que la configuration du scénario 1 est celle qui a le plus d'assentiment et qui répond à la doléance des étudiants dans son aspect pédagogique, notamment en matière d'interactivité.

Il appartient au Chef d'établissement, **en s'appuyant sur les avis émis par les instances pédagogiques**, d'opter pour l'un des scénarii, **ou d'en concevoir un**, en tenant compte de ses capacités humaines et matériels. Pour réussir cette opération, Il est à rappeler qu'il est très important de mener une **concertation permanente** avec le Directeur des œuvres



universitaires, les partenaires sociaux (enseignants, étudiants et ATS) ainsi que les responsables locaux en charge de cette problématique.

II- Le protocole sanitaire : (Normes sanitaires à respecter)

Espaces pédagogiques et de recherche

Selon les spécialistes, il convient de respecter strictement, dans tous les locaux dédiés à la pédagogie (Amphis, salles de cours et laboratoires de TP), la norme 'cadre' de **16 étudiants / 50 mètres carrés**. De plus, il est nécessaire de :

- désinfecter périodiquement les locaux pédagogiques et administratifs ;
- assurer l'aération et l'hygiène des locaux, y compris les sanitaires ;
- réglementer la circulation au sein des campus et des résidences universitaires ;
- Réglementer la présence dans les campus:
 - ✓ en interdisant l'accès à l'établissement aux personnes étrangères ;
 - ✓ en interdisant les regroupements ;
 - ✓ en systématisant l'information et la communication en ligne (emplois du temps, plannings des examens, affichage des notes, ...)
 - ✓ en accommodant des déplacements souples et adaptés des étudiants, qui ne doivent se rendre sur le campus universitaire que pendant leurs séances pédagogiques (revoir les emplois du temps si nécessaire et tenir compte des spécificités de chaque institution) ;
- obliger le port du masque et le respect de la distanciation physique pour toute la communauté universitaire ;
- démultiplier les points de lavages des mains (citernes d'eau et savon) ;
- responsabiliser la communauté universitaire quant au respect des mesures préventives ;
- Mettre en place un système d'affichage et d'information qui rappelle les consignes de prévention ;
- Mener une campagne large et continue pour la vaccination la plus rapide de l'ensemble de la famille universitaire (étudiants, enseignants et personnel ATS) ;
- Adopter une politique de sensibilisation sur le Covid-19 au sein de l'université par tous les moyens disponibles.
- Coordonner avec les services de la protection civile et les services médicaux spécialisés afin d'orienter les cas suspects aux établissements hospitaliers.



Œuvres Universitaires :

✓ Hébergement

- La norme d'occupation ci-après des chambres universitaires doit être respectée :
 - 6m²/étudiant
 - 12 m² / 2 étudiants
 - 18 m² / 3 étudiants
- Chaque résidence universitaire doit se doter d'un espace de connexion internet à mettre à la disposition des étudiants.

Restauration

- La restauration préconisée est celle de type "à emporter" dans des boîtes utilisant des ustensiles et couverts personnels ou à usage unique.
- La distribution des repas se fera dans le respect des normes sanitaires.
- Les horaires de distribution des repas doivent être suffisamment étalés pour une bonne gestion des flux d'étudiants.
- Augmenter le nombre de points de distribution des repas.

Transport

- Respecter une charge maximale de 25 étudiants par grand bus en assurant plusieurs rotations par jour **jusqu' à 18h00** en adéquation avec les emplois du temps réaménagés ;
- Cette opération doit être menée rigoureusement avec la mobilisation des agents concernés, et une coordination étroite avec les services de la pédagogie ;
- Un dispositif spécifique de transport des étudiants du sud vers le nord doit être mis en place.

Mesures Sanitaires :

Compte tenu de la situation sanitaire et en perspective d'une reprise des activités pédagogiques en présentiel, les unités médicales et de prévention (UMP) ainsi que les cellules d'écoute et d'aide psychologique ont un rôle important à jouer dans la prise en charge de la communauté universitaire. Pour ce faire, une formation spécifique de ce personnel est prévue. En plus de moyens spécifiques d'accompagnement à mettre en place au niveau de chaque établissement pour parer à toute éventualité.

De plus, il est important de rappeler les gestes barrières suivants à respecter pour protéger les étudiants, enseignants et personnels administratifs, technique et de service :



- Prise de température à l'accès à l'Université ;
- Port obligatoire de la bavette dont il convient de préparer dès à présent des stocks importants avec les moyens dont dispose l'établissement et avec le concours établissements étatiques ou privés ;
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique ;
 Les gels hydro alcooliques peuvent être fabriqués par les établissements à condition que le consommable soit disponible sur le marché : éthanol, glycérol et eau oxygénée
 Aussi, les établissements, notamment ceux des SHS, qui ne disposent pas de moyens pour sa fabrication, sont invités à quantifier leurs besoins, tandis qu'il est demandé aux autres de fournir l'effort pour la fabrication du gel répondant à leurs propres besoins ;
- Respect de la distanciation physique de 1 mètre et demi entre personnes.
- Gérer les sens des flux des étudiants et éviter les croisements (sens des déplacements – Entrées / Sorties, ...) ;
- Aérer, nettoyer et désinfecter les locaux autant que possible et autant que de besoin (sans relâche) ;
- Réactiver la cellule centrale et les cellules locales (au niveau de chaque établissement), conformément à l'arrêté n° 918 du 22 août 2021 ;
- Assurer la coordination entre la cellule centrale de suivi et les cellules locales via la plateforme numérique mise en place à cet effet, sur le site web du MESRS ;

<https://services.mesrs.dz/plateforme/course/view.php?id=153>

Pour plus d'informations sur la gestion de la pandémie et de la vaccination, consulter le site.

<https://www.sante.gov.dz/>

